Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 064-216401000-20250324-D_2025017-DE

Bassussarry
Ongi Etorri

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

ANNEE 2025

SEANCE PUBLIQUE
DU 24 MARS 2025

Délibération n°

2025017

Date de convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 18
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 20

Vote : 20
Pour : 20
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, située à la Mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mars 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET DIT BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET, Mme Céline FAYS (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Nathalie HARAN, M. Frédéric ETCHEGARAY.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

O.J n°4.1 : Vote du budget primitif pour l'exercice 2025 Budget annexe du cimetière

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 àL.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du cimetière.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de voter le budget primitif du budget annexe du cimetière par chapitre, comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 064-216401000-20250324-D_2025017-DE

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	32 276.95	32 276.95
Investissement	77 582.00	77 582.00

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 042	30 959.68	→ ***Adopté à l'unanimité***
Chap. 65	1 317.27	→ ***Adopté à l'unanimité***

- Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	5 550.63	→ ***Adopté à l'unanimité***
Chap. 70	26 721.32	→ ***Adopté à l'unanimité***
Chap. 75	5.00	→ ***Adopté à l'unanimité***

Section d'investissement :

- Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 16	77 582.00	***Adopté à l'unanimité***

- Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	46 622.32	→ ***Adopté à l'unanimité***
Chap. 040	30 959.68	→ ***Adopté à l'unanimité***

➤ ***Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix.***

Fait à Bassussarry, le 24 mars 2025.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

MAIRIE DE BASSUSSARRY 64200